



Conseil municipal du 03 juillet 2023

Délibération n°56-23

Objet : Demande de subvention DRAC -
Diagnostic/esquisse aqueduc romain du Gier

Date de convocation : 26/06/2023

Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élue : Patricia BONNET-GONNET

Membres présents : Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT –Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET - Pascale DANIEL – Jean-François FONTROBERT-
Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Anne-Catherine VALETTE - Julie GUINAND-BOIRON - Sophie PIVOT –Sébastien PONCET
- Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN – Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA – Serge CAFIERO - Jocelyne TACCHINI– Raphaëlle GUERIAUD -
Anne BLANCHET –Laure PIQUERAS.

Membres excusés et représentés :

Arnaud BREJOT a donné pouvoir à Dorothée RODRIGUES

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Monsieur le Maire

Christian CECILLON a donné pouvoir à Véronique ZIMMERMANN

Dominique HAZOUARD a donné pouvoir à Patricia BONNET-GONNET

Fatira RULLIERE a donné pouvoir à Anne BLANCHET

Membres absents : Véronique MERLE

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 28

I. LE CONTEXTE

Mornant accueille sur son territoire une portion de l'aqueduc romain du Gier : 3 ponts et plusieurs tronçons sous terrains. Ces vestiges anciens sont fragiles et nécessitent des travaux de restauration.

Afin d'envisager et programmer les travaux nécessaires au maintien de l'ouvrage dans le temps, il est nécessaire de faire réaliser un diagnostic et une esquisse de restauration de l'ensemble de l'édifice, présent sur le territoire de la commune.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles accompagne financièrement les collectivités pour la restauration de leur patrimoine, et les études peuvent être subventionnées à hauteur de 20 %.

II. LA PROPOSITION

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention de 2 544 € auprès de la DRAC sur un montant total de maîtrise d'œuvre de 12 720 €.

La commission *Services à la Population*, réunie le 19 juin 2023, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur cette proposition.

III. LA DÉCISION

Oùï l'exposé de Alain DUTEL,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'**APPROUVER** le principe de la demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles ;
- D'**AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier permettant d'obtenir cette subvention.

Mornant, le 03 juillet 2023

Le Maire,



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'R' followed by a horizontal line, is written over a blue circular official stamp.

Renaud PFEFFER